



DOSSIER PPCR-Evaluation des enseignants

A l'appel des fédérations nationales FNEC FP-FO, CGT Educ'action et SUD Education (voir le communiqué)

RASSEMBLEMENTS DANS TOUTE LA FRANCE **MERCREDI 1^{er} FEVRIER à 15h00**

Au Ministère pour la région parisienne et devant les Rectorats et les Inspections académiques en province !

Pour exiger :

Le retrait du projet de décret Vallaud-Belkacem sur l'évaluation des enseignants transposant PPCR

Amplifions la campagne pour faire reculer la Ministre !

Comme l'ont déjà fait plus de 450 enseignants dans les Bouches du Rhône, à l'initiative du SNUDI FO 13, **signez et faites signer** la motion pour l'abandon de la transposition de PPCR dans l'Education nationale et du projet d'évaluation des enseignants qui en découle !

Proposition de motion à faire signer en PJ ou à télécharger → [>ICI<](#)

Signez la motion directement en ligne en cliquant → [ICI](#)

C'est facile et cela ne prend que quelques secondes !!!

Un projet largement contesté par la profession

Le projet de décret Vallaud-Belkacem, a été soumis pour avis au Comité Technique Ministériel le 7 décembre. Il concerne l'ensemble des enseignants, du premier comme du second degré.

Ont voté contre : FNEC FP-FO, CGT et FGAF

Ont voté pour : FSU UNSA et CFDT.

(SUD Education n'y siège pas)

Ce projet de décret, issu du protocole PPCR que FO a refusé de voter, modifie profondément le statut des professeurs des écoles et met en cause nombre de nos garanties statutaires actuelles : ↪ Il instaure le règne du « mérite individuel » et de l'arbitraire contre les droits collectifs et l'indépendance professionnelle.

↪ Il instaure un 3^e grade, la **classe exceptionnelle** réservée à une minorité.

↪ Il modifie les grilles d'avancement dans la classe normale et la hors classe, ainsi que les modalités des promotions d'échelons et de grades.

↪ Il définit les règles de reclassement dans les nouvelles grilles indiciaires.

↪ Il supprime la note d'inspection et définit un nouveau mode d'évaluation professionnelle qui comporterait maintenant 2 modalités : l'accompagnement et les rendez-vous de carrière ; ces 2 modalités étant indissociables l'une de l'autre. Les professeurs des écoles ne seraient plus inspectés que 3 fois dans leur carrière lors de leurs rendez-vous de carrière inscrits dans le nouveau décret, mais ils seraient visités à de nombreuses reprises par l'IEN ou toute autre personne dans le cadre de « l'accompagnement » instauré par le projet de décret. Ces visites, dans le cadre de l'accompagnement, pourraient aussi servir de base aux comptes rendus établis lors des rendez-vous de carrière.

Alors que les syndicats signataires tentent de faire croire que les enseignants seront tous gagnants avec ce protocole PPCR et cette nouvelle évaluation en proposant notamment des applications qui calculent hypothétiquement votre salaire jusqu'en 2048...

... le SNUDI FO vous invite à lire [son dossier spécial](#) qui analyse et explique les conséquences pratiques de ce projet ministériel !

Un exemple concret : Passage à la Hors-Classe : la duperie !
Comment passer de 327 à 150 promus dans les Bouches du Rhône !

En 2016, avec les règles actuelles, on dénombrait 6926 promouvables du 7ème au 11ème échelon. 327 personnels, soit 4,72% (au lieu des 5% annoncés) des promouvables, ont été promus à la hors classe.

Avec le nouveau décret, le nombre de personnels promouvables (professeurs des écoles classe normale à partir de deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon et jusqu'au 11ème échelon) **serait quasiment divisé par 2 !**

Environ 3000 collègues seraient promouvables à la hors classe et pour conserver le même nombre de promus, 327, il faudrait que le taux passe de 5% à 11% !

Si le taux restait à 5%, seuls 150 collègues seraient promus à la hors classe !

Chacun comprend, austérité oblige, que la diminution de près de 2/3 du nombre de promouvables facilitera la tâche du prochain gouvernement pour diminuer drastiquement le nombre de promus !

Ainsi, avec le projet de réforme de l'évaluation des enseignants, d'une part, les promotions en classe normale s'effectueraient à la tête du client et sur un rythme plus long ; d'autre part, la perspective d'accéder à la hors-classe deviendrait un « mirage » pour la plupart d'entre nous !

Tout cela se ferait hors de tout barème et contrôle des délégués du personnel en CAPD...

Les décrets instaurant l'évaluation des enseignants préparent à la fois un plan d'économie à grande échelle sur le dos des personnels et une remise en cause du statut des enseignants

Il s'agit non seulement d'un bouleversement... mais aussi d'un véritable hold-up !

**Dans le cadre de l'appel commun de la FNEC FP-FO, la CGT et SUD,
le SNUDI-FO appelle les PE à participer massivement aux rassemblements
organisés le 1^{er} février à 15h**

(Toutes les modalités pratiques vont seront communiquées prochainement)

**Pour porter à la ministre, aux recteurs et aux DASEN l'ensemble des prises de position,
motions, pétitions, exigeant le retrait du projet de décret Vallaud-Belkacem sur l'évaluation
qui découle du protocole PPCR**

***Ce décret ne doit pas passer !
FO demande à la Ministre de le retirer !***

**Ce qui n'était pas acceptable en 2012 avec le décret Chatel n'est pas plus acceptable aujourd'hui :
la même exigence s'impose, celle du retrait du décret Vallaud Belkacem !**

NON AU PPCR !
NON A LA NOUVELLE EVALUATION DES ENSEIGNANTS !

POUR EN SAVOIR + *PPCR, une accumulation de régressions !*

- ➔ Une évaluation arbitraire, un couperet dans la carrière,
- ➔ Un accompagnement sous contrainte des enseignants tout au long de sa carrière
- ➔ Aucune garantie d'un accès à la hors-classe d'ici la fin de sa carrière
- ➔ Classe exceptionnelle réservée et limitée à 20% « d'élus exceptionnels » : c'est encore pire que ce qui avait été annoncé par la Ministre !

Toutes les infos sur notre site → [page spéciale « PPCR »](#)

[Projet de grille d'évaluation des enseignants](#)

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :
Syndiquez-vous au SNUDI-FO***